



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE DU 26 AVRIL 2023

Le vingt-six avril deux mille vingt-trois à quatorze heures trente, les membres du conseil d'administration du CIAS de la communauté de communes, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion à Lalbenque sous la Présidence de M. Jean-Claude SAUVIER, Président.

Date de convocation du conseil : 19 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 11

Etaient présents (9) : Mmes et MM. SAUVIER, CAMMAS, PAGES-GRATADOUR, RICARD, GINESTET, TEULIER, SOULIE, MERCADIER et LACAM.

Membres associés (0) : Mme FERMY (excusée), M. VIALETTE (excusé)

Absents représentés (2) : Mme DEJEAN représentée par Mme GINESTET et M. MOUILHAYRAT représenté par M. SAUVIER.

Absents/excusés (2) : Mmes BISMES et DUCLOS.

Rapporteur : SAUVIER Jean-Claude

Rappel de l'ordre du jour

1. EHPAD :
 - a. Approbation de l'ERRD 2022
 - b. Présentation de la stratégie globale pour la restructuration de l'EHPAD la Balme
2. CIAS : Evolution de la convention pour la fabrication des repas pour l'accueil de loisirs
3. Questions diverses

PROCES VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité.

M. le Président propose d'aborder en priorité le point 2). Pas d'objection.

2) CIAS : Evolution de la convention pour la fabrication des repas pour l'accueil de loisirs

DCA/2023/008

M. le Président rappelle l'évolution des tarifs en septembre 2022 de la convention concernant la fabrication des repas par l'EHPAD pour l'accueil de loisirs intercommunal du secteur de Limogne. Afin de faciliter le fonctionnement et les relations entre les deux services il sera proposé une évolution de la convention.

La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne, gestionnaire de l'ALSH de Limogne-en-Quercy, a besoin de fournir des repas aux enfants qui fréquentent la structure pendant les vacances scolaires. Elle s'est engagée dans un partenariat avec le CIAS du Pays de Lalbenque-Limogne en qualité de gestionnaire de l'EHPAD « La Balme » qui produit des repas chaque jour pour ses résidents.

Il est entendu que ce service s'inscrit dans un partenariat en cohérence avec le projet social du territoire.

Suite à un travail technique effectué entre les services, les modalités de ce partenariat sont donc traduites dans une convention de prestation de service annexée à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- VALIDE la Convention de Prestation de service avec la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne précisant les modalités de fourniture des repas par l'EHPAD pour l'ALSH intercommunal à Limogne et telle que présentée en annexe ;
- AUTORISE M. le Président à prendre l'ensemble des dispositions nécessaires et à signer tous les documents correspondant à la mise en œuvre de cette décision.

1) EHPAD :

a) Approbation de l'ERRD 2022

DCA/2023/009

Vu la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,
Vu la loi 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la Sécurité sociale,
Vu l'instruction ministérielle DGCS/SD5C/CNSA/2016/304 du 10 octobre 2016 relative au calendrier de campagne budgétaire « EPRD »,
Vu l'entrée en application de la réforme budgétaire et comptable au 1^{er} janvier 2017 pour les EHPAD,

Le Conseil d'administration doit examiner l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2022 de l'Ehpad de la Balme. Il s'agit de la version complète d'ERRD, conformément à la réglementation en vigueur.

Il est présenté l'ERRD 2022 avec l'ensemble de ses documents annexes :

- **Cadre principal : Annexe 8 ERRD complet**
- **Annexe sur l'activité : Annexe 9a – CASF activité réalisée**
- **Annexe de répartition par section tarifaire : Annexe 9g – CASF présentation tarifaire**
- **Annexe de répartition des charges de personnel : Annexe 9h – CASF ter**
- **Rapport budgétaire**

Pour récapitulatif de la section d'exploitation :

Section hébergement		
Groupes	Dépenses	Recettes
Groupe 1	202 615.13 €	946 743.19 €
Groupe 2	748 000.08 €	131 015.98 €
Groupe 3	181 376.94 €	573.87 €
Total	1 131 992.15 €	1 078 333.04 €

Section Dépendance		
Groupes	Dépenses	Recettes
Groupe 1	30 858.51 €	309 460.55 €
Groupe 2	348 495.21 €	45 994.51 €
Groupe 3	13 522.08 €	0.00 €
Total	392 875.80 €	355 455.06 €

Section soins		
Groupes	Dépenses	Recettes
Groupe 1	19 222.75 €	686 389.51 €
Groupe 2	642 936.59 €	17 257.64 €

Groupe 3	30 850.14 €	0.00 €
Total	693 009.48 €	703 647.15 €

Total général	
Dépenses	Recettes
2 217 877.43 €	2 137 435.25 €

Résultat de l'exercice 2022 : - 80 442.18 €

M. MERCADIER demande s'il y a un médecin référent. Mme TALLENDIER lui répond que le médecin est vacataire pour 0.2% ETP soit 1j par semaine ; il y a possibilité de passer à 0.4% ETP, le résultat de la coupe PATHOS décidera s'il y a besoin ou pas d'augmenter la présence d'un médecin à l'EHPAD. Les heures complémentaires nécessitent des crédits supplémentaires de l'ARS.

Mme PAGES-GRATADOUR demande si la mutualisation pour les achats alimentaires entre plusieurs EHPAD aurait une influence sur les prix et les difficultés d'approvisionnement rencontrées ? Mme TALLENDIER lui répond que oui. L'EHPAD n'est pas adhérente à un groupement d'achat mais cotise à une centrale de référencement pour sécuriser les budgets d'alimentation. Mme GINESTET précise que le Département lance une expérimentation sur FIGEAC pour mettre en place un groupement de commande avec des circuits courts.

M. MERCADIER demande si la qualité nutritionnelle des produits a un impact sur les repas pour l'ALSH de Limogne ? Mme TALLENDIER lui répond qu'il n'y a pas d'impact sur les repas proposés aux enfants et aux résidents.

Tenant compte de l'adéquation entre le compte de gestion et l'ERRD 2022, M. le Président propose d'approuver l'ERRD 2022 de l'Ehpad de la Balme, élaboré dans le respect des instructions budgétaires et comptables intégrant notamment les annexes.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** l'ERRD 2022 de l'Ehpad de la Balme,
- **AUTORISE** M. le Président à signer le Compte de Gestion 2022,
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer tous les actes et les documents nécessaires à l'exécution de ce budget.

- **Affectation des résultats 2022 de l'EHPAD**

DCA/2023/010

M. le Président propose l'affectation des résultats 2022 de l'Ehpad de la Balme, comme suit :

Compte					
N°	Libellé	Hébergement	Dépendance	Soins	Global
Résultat de l'exercice	comptable	- 53 659.11 €	- 37 420.74 €	+ 10 637.67 €	- 80 442.18 €

Reports à nouveau des exercices antérieurs

110	Report à nouveau (solde créditeur)	24 014.76 €			24 014.76 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)		65 430.07 €		65 430.07 €

RESULTAT A AFFECTER	- 29 644.35 €	- 92 213.14 €	-121 857.49€		
----------------------------	----------------------	----------------------	---------------------	--	--

Affectation du résultat administratif

1068 2	Réserves affectées à l'investissement				
1068 5	Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie)				
1068 6	Réserve de compensation des déficits d'exploitation	- 29 644.35 €			29 644.35 €
1068 7	Réserve de compensation des charges d'amortissement				
110	Report à nouveau excédentaire				
119	Report à nouveau déficitaire		92 213.14 €		92 213.14 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** l'affectation du résultat 2022 de l'Ehpad de la Balme,
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer tous les actes et les documents nécessaires à l'exécution de ce budget.

b) Présentation de la stratégie globale pour la restructuration de l'EHPAD la Balme

Suite aux échanges du dernier conseil d'administration et des difficultés rencontrées par l'EHPAD, Mme TALLENDIER et M. CATUSSE présente la stratégie globale de restructuration de l'EHPAD.

Mme TALLENDIER ET M CATUSSE présentent un support powerpoint qui retrace l'ensemble des étapes de la proposition de restructuration de l'EHPAD. Des échanges collaboratifs permettent de faire évoluer la présentation de la réorganisation en vue de la réunion du 17 mai avec l'ensemble du personnel.

Mme GINESTET précise qu'il s'agit de retrouver du sens au travail par les temps de coordination entre les équipes.

M. TEULIER souhaite que la présentation de l'annualisation soit faite comme une obligation réglementaire et qu'il soit également présenter au personnel les ETP des autres établissements. Il précise que s'il n'y a pas de réorganisation, l'EHPAD pourrait devenir sous tutelle de l'ARS.

Mme GINESTET souhaiterait aussi connaître l'ETP/résident.

Mme LACAM confirme que le personnel doit prendre conscience des difficultés financières rencontrées par l'EHPAD.

L'ensemble des membres du CIAS s'accorde pour trouver avec le personnel les efforts à faire.

Mme GINESTET propose que le personnel en CDD de remplacement à répétition bénéficie avec la réorganisation de CDI

M. le Président informe les membres présents que le 17 mai 2023 à 14 heures, le conseil d'administration se retrouve à la salle culturelle « La Halle » de Limogne pour présenter au personnel la réorganisation structurelle de l'EHPAD (une convocation sera envoyée).

3) Questions diverses

Dans le cadre du projet « Histoire de vies », Mme GINESTET propose de fixer le prix du livre réalisé par l'association « le Chien à deux queues » (prix de revient 5.64 €). Le prix retenu est de 10 €.

M. le Président précise que l'opération « vol pour un enfant » est reconduite pour 2023 (crédit voté suffisant). Le vol est prévu le 13 mai à 9h30.

Mme PAGES-GRATADOUR informe les membres qu'avec l'aide du Relais de Kellas, deux jeunes filles peuvent bénéficier de l'accueil de jour avec Perce Neige à GOURDON.

Mme PAGES-GRATADOUR informe les membres que la Gendarmerie de Lalbenque organise le 16 juin une matinée « code de la route » pour les plus de 65 ans et l'après-midi une sensibilisation sur la ciblesécurité.

Plus aucune question n'étant soulevée, M. le Président clôt la séance à 17h50.

Fait à LALBENQUE, le 7 juin 2023

Le Président

JC SAUVIER